



Votants : 94
Convocation du Conseil de Communauté :
le 25 mai 2012
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 5 juin 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 4 juin 2012

ASSAINISSEMENT- EAUX PLUVIALES - MISE EN OEUVRE DE L'ARRETE PREFECTORAL RELATIF AUX PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE DU DU VIVIER - REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE NIORT

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Alain PARROT, Thierry DEVAUTOUR, Joël MISBERT, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOURE, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Stéphane PIERRON, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGUE, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUX, Guillaume JUIN, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Serge MORIN, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Frédéric PASTOR, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Blanche BAMANA à Hüseyin YILDIZ, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Gaëlle MANGIN à Denis THOMMEROT, Gwénaëlle MIGNARD à Anita JAGOUX, Delphine PAGE à Jean-Claude SUREAU, Nathalie SEGUIN à Nicolas MARJAL, Gérard ZABATTA à Anne LABBE

Titulaires absents suppléés :

Francis THIBAUDAULT par Christiane PINEAU

Titulaires absents :

Alain MATHIEU (décédé), René MATHE, Maryvonne ARDOUIN, Alain CHAUFFIER, Patrick DELAUNAY, Christian GRELIER, Jacques GUILLOTEAU, Germain MEHL

Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Blanche BAMANA, Dominique BOUTIN-GARCIA, Gaëlle MANGIN, Gwénaëlle MIGNARD, Delphine PAGE, Nathalie SEGUIN, Gérard ZABATTA

Président de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Julie BIRET jusqu'à la délibération c06-06-2012, Aurélien MANSART à partir de la délibération c07-06-2012 et jusqu'à la délibération c59-06-2012, Julie BIRET à partir de la délibération c60-06-2012 et jusqu'à la délibération c82-06-2012.

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20120604-c34-06-2012-DE
Date de télétransmission : 12/06/2012
Date de réception préfecture : 12/06/2012

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 JUIN 2012

ASSAINISSEMENT – EAUX PLUVIALES - MISE EN OEUVRE DE L'ARRETE PREFECTORAL RELATIF AUX PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE DU DU VIVIER - REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE NIORT

Monsieur **Jean-Luc MORISSET**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération de Niort doit réaliser un schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur la commune de Niort.

Une partie de la commune de Niort est située dans les périmètres de protection des captages du Syndicat des eaux du Vivier, alimentant tout ou partie des communes de Niort, Sciecq et Saint-Rémy.

La réalisation d'une étude sur le fonctionnement des réseaux d'eaux pluviales de la ville de Niort est demandée à l'article V de l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2010 déclarant d'utilité publique les prélèvements d'eau à partir des captages du Vivier, de Gachet I et de Gachet III - Commune de Niort :

« - La Communauté d'Agglomération de Niort réalisera une étude de Schéma Directeur du pluvial sur le territoire de la ville de Niort et la partie agglomérée située dans les périmètres de protection dans un délai de 2 ans suivant la publication du présent arrêté préfectoral. »

La présente demande concerne la réalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de la ville de Niort qui s'élève à 127 095 € TTC dont :

- Tranche ferme : réalisation de l'étude : 115145 € TTC
- Tranche conditionnelle : approfondissement des études d'incidences : 11950 € TTC

Le détail des études comporte :

- Tranche ferme :
 - Phase 1 : Point de la connaissance physique du système et études préalables,
 - Phase 2 : Détermination des flux polluants et campagnes de mesures,
 - Phase 3 : Localisation précise des anomalies
 - Phase 4 : Analyse du fonctionnement hydraulique par modélisation numérique,
 - Phase 5 : Rédaction du Schéma Directeur de gestion des Eaux Pluviales et d'un programme de travaux.

- Tranche conditionnelle :
 - études d'incidences complémentaires

Cette étude est susceptible de se voir attribuer des aides financières de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver le dossier de demande de subvention,
- Solliciter auprès du Président du Conseil Général et du Directeur de l'Agence de l'Eau des aides financières au taux le plus élevé possible.
- Approuver le marché et autoriser Madame la 1^{ère} Vice-Présidente Suppléante ou le Vice-Président Délégué à le signer.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 94
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jean-Luc MORISSET

Vice-Président Délégué